

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-465-4**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-465 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES  
INCENDIES SUR LE TERRITOIRE DE WENTWORTH-NORD**

---

**ATTENDU QUE** le Service de la Sécurité publique de Wentworth-Nord s'est doté d'un service de constables depuis 2020 ;

**ATTENDU QUE** le Service des constables est appelé à intervenir sur le territoire de Wentworth-Nord

**ATTENDU QU'**il serait préférable de modifier le règlement 2016 ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion et le dépôt du présent projet ont été donnés par la conseillère madame Karine Brunet, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 juin 2022 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal que le Règlement numéro 2016-465-4 concernant la prévention des incendies sur le territoire de Wentworth-Nord soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie comme si au long décrit.

**ARTICLE 2**

**PARTIE 3**

**INFRACTIONS, PÉNALITÉS, RECOURS**

*L'article 3.2 Constat d'infraction, le paragraphe *En vertu du Code de procédure pénale du Québec (RLRQ, c. C-25.1), le directeur, le chef de division, les lieutenants, les inspecteurs-enquêteurs et les inspecteurs du Service de sécurité incendie, ainsi que les policiers du Service de police sont autorisés à délivrer des constats d'infraction pour et au nom de la Municipalité pour toute infraction à ce règlement est remplacé par :**

En vertu du Code de procédure pénale du Québec (RLRQ, c. C-25.1), le directeur, le chef de division, les lieutenants, les inspecteurs-enquêteurs et les inspecteurs du Service de sécurité incendie ou tout autre fonctionnaire désigné par la municipalité, ainsi que les policiers du Service de police sont autorisés à délivrer des constats d'infraction pour et au nom de la Municipalité pour toute infraction à ce règlement.

**ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

Danielle Desjardins  
Mairesse

---

Jean-François René  
Directeur général et Greffier-trésorier

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Le 15 juin 2022**

**Adoption du règlement :**

**Entrée en vigueur du règlement :**

**Affichage entrée en vigueur :**